

# ASSEMBLEE GENERALE

## TREIZIEME SESSION

### Documents officiels



## SEANCE PLENIERE

Mardi 23 septembre 1958,  
à 15 heures

New-York

### SOMMAIRE

Pages

Point 8 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour (suite)	
Premier rapport du Bureau (fin).....	101
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discours de M. Figl (Autriche).....	111
Discours de M. Serrano (Philippines).....	112
Discours de M. Pazhwak (Afghanistan).....	115

Président: M. Charles MALIK (Liban).

### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Adoption de l'ordre du jour (suite)

#### PREMIER RAPPORT DU BUREAU (A/3926) [fin]

1. M. SIK (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Il vient de se produire une chose extrêmement curieuse à l'Assemblée: la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies se trouve à l'ordre du jour en droit et en fait, non pas à titre de point distinct, mais en tant que question traitée dans le cadre du premier rapport du Bureau [A/3926], et c'est à la délégation des Etats-Unis que nous le devons. Le représentant des Etats-Unis a commis une erreur préjudiciable à sa propre cause en choisissant, pour rejeter le projet de résolution de l'Inde, une formule qui l'a amené à mettre lui-même à l'ordre du jour le fond de la question. S'il n'avait présenté au Bureau que le paragraphe 1 de son projet de résolution qui propose simplement le rejet du projet de résolution de l'Inde, nous n'aurions maintenant à discuter que du point de savoir si la proposition de l'Inde doit être inscrite ou non à l'ordre du jour. Mais, étant donné que la délégation des Etats-Unis a également présenté le paragraphe 2 de son projet de résolution, qui a fait l'objet d'une recommandation du Bureau conformément à une décision spéciale du Président, l'ensemble de la question de la Chine est en fait à l'ordre du jour. Il se trouve que, pour être en mesure de prendre position sur le paragraphe 2 du projet de résolution, les représentants sont obligés de préciser des points qu'il n'aurait été nécessaire de préciser que si la proposition de l'Inde avait été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

2. La seule différence est que l'Assemblée générale discute maintenant la question de la représentation de la Chine non pas sur la base du projet de résolution de l'Inde, mais sur celle du projet de résolution des Etats-Unis, dont le paragraphe 2 mentionne la République de Chine et le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine. Il y est question d'exclure le représentant de la République de Chine et de faire siéger celui du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine. Avant que l'Assemblée générale puisse parvenir à une décision sur ce texte, certaines questions devront recevoir une

réponse, et notamment les deux questions suivantes: existe-t-il deux Chines et est-il possible d'imaginer que deux Chines puissent siéger à l'Organisation des Nations Unies? Sinon, quelle est celle des deux Chines dont il est fait mention dans le projet de résolution des Etats-Unis qui est la véritable Chine?

3. Le paragraphe 2, dans son ensemble, est rédigé de façon si malencontreuse du point de vue américain qu'il doit être rejeté à la fois par ceux qui estiment que la clique de Tchang Kai-chek représente la Chine et par ceux qui reconnaissent la République populaire de Chine. C'est ainsi que, sur la recommandation de la délégation des Etats-Unis, l'ensemble de la question de la Chine vient à l'ordre du jour dans le cadre du rapport du Bureau. Les représentants qui ont non seulement exposé les arguments justifiant l'inscription de ce point à l'ordre du jour, mais ont en outre traité du fond de la question, avaient absolument le droit de le faire. Bien que tel soit le cas du point de vue de la procédure, la délégation hongroise ne se propose pas de traiter maintenant l'ensemble de la question; elle a simplement l'intention de présenter quelques modestes observations sur les arguments qui militent en faveur de la discussion de cette question.

4. A l'heure actuelle, il n'est personne qui ne se rende compte que, tôt ou tard, le représentant de la République populaire de Chine occupera à l'Organisation des Nations Unies la place à laquelle il a droit. Les manœuvres désespérées auxquelles on se livre pour essayer d'empêcher cela rappellent les absurdités commises lors d'un précédent historique. Que personne ne soit surpris d'entendre évoquer un exemple aussi illustre; la portée de cette question justifie une telle comparaison. Quand Copernic étonna ses contemporains par sa stupéfiante découverte, que ce n'était pas le soleil qui tournait autour de la terre mais la terre qui tournait autour du soleil, un édit fut promulgué à Rome, métropole intellectuelle du Moyen Age, affirmant qu'il n'en était rien et qu'au contraire le soleil tournait bien autour de la terre. Quel qu'ait pu être le prestige de la Rome médiévale, ce décret solennel n'a eu force obligatoire ni pour le soleil ni pour la terre.

5. L'Organisation des Nations Unies ne renforcera pas son prestige en réagissant comme la Rome médiévale à l'évolution historique. Si les Etats-Unis parviennent à influencer un groupe de délégations en faveur du renvoi de la question de la représentation de la Chine, la seule chose que pourront faire les journaux américains de demain sera de féliciter leur gouvernement d'avoir réussi à convaincre certaines délégations que la sagesse suprême consiste à refuser d'ouvrir les yeux.

6. Il n'y a donc pas le moindre doute que tôt ou tard le représentant de la République populaire de Chine occupera ici sa place, à moins que ceux qui veulent faire de l'Organisation des Nations Unies une machine à voter ne détruisent l'Organisation auparavant. Il est certain que le moment viendra tôt ou tard; la seule

question est de savoir quand. Le plus tôt sera le mieux, car plus il tardera et plus sera grand l'embarras de ceux qui mettent obstacle à la solution inévitable. La situation actuelle, s'est déjà anormalement prolongée. C'est ce que le débat d'hier a mis en évidence de la façon la plus nette. Après les représentants de l'Inde, des Etats-Unis et de l'Union soviétique, une personne que le Président a annoncée comme le représentant de la Chine est montée à la tribune. Il aurait été naturel que, dans une discussion aussi animée, l'Assemblée tout entière soit suspendue à ses lèvres, soit tout yeux et tout oreilles afin de savoir ce que la Chine avait à dire dans le débat orageux relatif à la Chine. Or que s'est-il passé? A peine le Président avait-il invité cette personne à prendre la parole que des représentants sont sortis de la salle de l'Assemblée; les journalistes ont quitté leur place et beaucoup de ceux qui sont restés ici préféreraient manifestement se consacrer à quelque chose de plus utile qu'à écouter l'orateur.

7. Ne nous y trompons pas: quel que soit le sens dans lequel vote la majorité, l'Assemblée ne considère plus maintenant ceux qui occupent les sièges réservés à la Chine comme les véritables représentants de ce pays. Le moment est donc venu de régler cette question, non seulement dans l'arène internationale mais aussi dans cette salle de l'Assemblée. Dans ces conditions, qu'est-ce donc qui retarde un vote de la majorité en ce sens?

8. Tout d'abord, j'aimerais dire un mot d'une raison dont on a très peu parlé, qu'on a traitée en quelque sorte comme un secret honteux; je parlerai ensuite de la raison dont on a déjà fait beaucoup de cas ici.

9. Quelle est la raison secrète? On suppose que toute la politique de certaines puissances occidentales en Extrême-Orient souffrirait d'une grave perte de prestige si la question de la représentation de la Chine était résolue sur-le-champ. A ce sujet, je voudrais poser deux questions; premièrement, qu'est-ce qui importe le plus, le prestige de l'Organisation des Nations Unies ou celui de certaines puissances occidentales? Deuxièmement, la politique de certaines puissances occidentales en ce qui concerne l'Extrême-Orient ne serait-elle pas moins affectée, en fait de perte de prestige, si cette question avait déjà été réglée, et ces puissances ne s'exposeraient-elles pas à une perte de prestige plus grande encore si elles poursuivent leur tentative anachronique d'arrêter le cours inexorable de l'histoire?

10. Quant à la deuxième raison, dont on a beaucoup parlé, il s'agit de la situation actuelle dans l'Extrême-Orient et des entretiens de Varsovie. Ce que certains orateurs ont fait valoir comme argument en faveur d'un nouveau délai devrait être considéré comme justifiant une décision rapide, surtout si nous tenons compte du fait que la menace d'une guerre atomique est apparue en Extrême-Orient. Je ne pourrais prouver cela d'une manière plus simple qu'en me référant à la déclaration que le Président des Etats-Unis a faite le 28 août, au cours de sa conférence de presse, en réponse à une question de M. Felix Belair du *New York Times*. Selon les dépêches les plus récentes de la presse américaine, les troupes de Tchang Kai-chek reçoivent actuellement des canons pouvant utiliser des projectiles à tête nucléaire. La menace est plus grave qu'on ne le croit généralement, parce qu'il y a danger non seulement d'extension de la guerre locale, mais aussi de déclenchement d'une guerre atomique.

11. La situation actuelle en Extrême-Orient rend donc absolument nécessaire le réglément de la question en

discussion. Cette question a déjà été résolue par l'histoire; il ne reste à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'à reconnaître ce fait.

12. Pour ces raisons, la délégation hongroise votera en faveur des amendements des sept puissances [A/L.245].

13. M. THORS (Islande) [*traduit de l'anglais*]. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions.

14. Avant de présenter mes observations sur les propositions dont nous sommes saisis concernant la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, je voudrais expliquer notre attitude à l'égard du problème dans son ensemble.

15. Nous pensons que l'état de choses le plus lourd de menaces qui existe aujourd'hui dans le monde est celui qui règne en Extrême-Orient. Il comporte à la fois des aspects militaires et politiques. Au cours de la discussion générale de 1953, ma délégation a exprimé l'opinion qu'il était impolitique et impensable de maintenir indéfiniment à l'écart de l'Organisation des Nations Unies un gouvernement qui administre quelque 600 millions de personnes et exerce sur elles son autorité, et qui contrôle un territoire aussi vaste que la Chine continentale. Nous avons toujours été d'avis, néanmoins, que le Gouvernement de la République populaire de Chine devait améliorer ses relations avec les Nations Unies avant de pouvoir espérer que la majorité des Etats Membres l'invite à siéger à l'Organisation. C'est toujours affaire de point de vue et d'appréciation que de dire si le moment opportun est venu.

16. Ma délégation estime d'autre part que les 10 millions d'habitants de Taïwan devraient avoir le droit de libre détermination et décider eux-mêmes de leur avenir et de leur régime politique. Si le peuple de Taïwan désirait devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Etat indépendant, le nouvel Etat devrait être accueilli parmi nous. Une guerre en Extrême-Orient ruinerait Taïwan et anéantirait une grande partie de la population chinoise du continent; elle aurait pour seul effet d'apporter la destruction, la souffrance et la misère, au lieu d'une solution raisonnable. Voilà, croyons-nous, ce que nous devrions tous admettre avant qu'il soit trop tard.

17. Dans ces conditions, nous pensons que le moment approche rapidement où il faudra modifier cette situation, et qu'il convient d'aborder avec prudence et de poursuivre avec diplomatie la préparation des changements à effectuer. Cette préparation demandera du temps; aucune modification soudaine ne servirait la cause de la stabilité et de la paix mondiales. Nous avons déjà entendu, au Bureau et en séance plénière, environ 40 orateurs qui ont fait connaître l'opinion de leur gouvernement sur cette question. Nous doutons qu'une discussion prolongée à la présente session puisse être utile ou faciliter une solution juste et raisonnable du problème. Nous ne pouvons donc voter en faveur de la proposition de l'Inde tendant à inscrire cette question à l'ordre du jour en vue de plus amples débats à la session en cours. En revanche, nous estimons qu'il est conforme aux principes démocratiques de toujours permettre à l'Assemblée générale de discuter des questions qui préoccupent certaines délégations. Dans le cas présent, la question soulevée est l'une des plus brûlantes qui soient dans l'état actuel des affaires mondiales. Nous devons nous acheminer vers une solution pratique et définitive, vers la solution inévitable, mais nous devons le faire avec prudence. C'est pourquoi,

nous nous abstenons lors du vote sur les amendements des sept puissances.

18. Quant au projet de résolution recommandé par le Bureau, nous nous abstenons en ce qui concerne ses deux paragraphes, car nous n'entendons pas appuyer une décision quelconque à la session en cours. Notre position est que des modifications sont nécessaires et nous donnons un avertissement en ce sens.

19. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduit du russe*] : L'issue du vote sur la proposition de l'Inde tendant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies n'a guère étonné ceux qui ont assisté à la séance du Bureau. Cependant, le résultat du vote est très significatif : sur les 21 membres du Bureau, 12 seulement ont levé la main en faveur des manœuvres grossières entreprises par les Etats-Unis pour empêcher l'Assemblée générale d'examiner ce problème épineux qui se pose depuis longtemps et qu'il est absolument nécessaire de débattre, que l'on se place au point de vue des droits légitimes du peuple chinois ou au point de vue des intérêts de l'Organisation des Nations Unies. Il est indéniable qu'un abîme sépare les "victoires" de procédure de la délégation des Etats-Unis et la volonté clairement exprimée de la majorité réelle des Membres de l'Organisation.

20. La vie trace une distinction très nette entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appuient la politique absurde qui consiste à nier vainement le grand rôle qui revient à la République populaire de Chine dans les affaires internationales, et les Etats qui soutiennent un point de vue différent. A cet égard, il faut renoncer à croire que toute l'Organisation des Nations Unies — je souligne : toute l'Organisation des Nations Unies — porte la responsabilité de cette comédie honteuse qui se joue depuis de longues années en ce qui concerne le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation. Il est évident que les Etats-Unis d'Amérique supportent la majeure partie de cette lourde responsabilité. On ne peut, comme on dit, dissimuler un chameau sous un pont. Les représentants des Etats-Unis se livrent dans les différents organes de l'Organisation des Nations Unies à toutes sortes de mystifications et à un véritable harcèlement à l'égard de la République populaire de Chine. C'est là tout simplement le complément, sur le plan de la propagande, des desseins agressifs que les impérialistes américains forment en Extrême-Orient contre le grand peuple chinois. Mais les pays qui constituent exactement la majorité dont les Etats-Unis ont besoin pour remporter à l'Organisation leurs "victoires" de procédure assument également une responsabilité que l'histoire ne pourra ignorer. Triste paradoxe : les représentants des Etats-Unis — on se demande pourquoi — interprètent souvent l'adoption d'une résolution qui leur est favorable, notamment sur la question de la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, comme exprimant l'opinion de toute l'Organisation. C'est une erreur manifeste, provenant d'illusions excessives.

21. Le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine apprécie hautement les efforts que font la délégation de l'Inde et d'autres délégations pour que l'Assemblée générale mette un terme à cette situation scandaleuse et contraire au droit, où la place de la République populaire de Chine à l'Organisation des

Nations Unies est occupée par les fantômes de Tchang Kaï-chek qui ne cessent d'effrayer les peureux en leur faisant croire que, s'ils quittaient l'Organisation, celle-ci cesserait d'exister et les forces de l'enfer entreraient en action.

22. Il faut rappeler à ce propos que le premier projet de résolution de l'Inde [A/1365] concernant la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies a été déposé à la cinquième session de l'Assemblée générale en 1950. Ce projet soulignait que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine était le seul gouvernement exerçant son autorité en Chine. En conséquence, seul ce gouvernement est habilité à représenter la Chine à l'Assemblée générale.

23. A la même session, la délégation soviétique a proposé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution [A/1369] par lequel elle aurait décidé que les représentants du groupe du Kouomintang, n'étant pas les représentants de la Chine, ne peuvent pas prendre part aux travaux de l'Assemblée générale et de ses organes.

24. Le Secrétaire d'Etat d'alors, M. Acheson, qui avait pourtant caractérisé en termes peu flatteurs mais assez exacts le régime du Kouomintang comme étant un régime enlisé dans la concussion, dans les disputes pour la conquête des fonctions et du pouvoir, a jugé possible de recommander instamment à l'Assemblée générale de rejeter le projet de résolution de l'Inde. Depuis lors, d'année en année, le Département d'Etat des Etats-Unis utilise la recette de M. Acheson. A la séance du Bureau, M. Lodge a recommandé, non sans irritation, de rejeter la proposition de l'Inde et d'adopter le projet de résolution des Etats-Unis. Il a fait la même chose à la séance du 22 septembre 1958 de l'Assemblée générale [753ème séance].

25. La résolution des Etats-Unis dont le Bureau recommande l'adoption reprend presque textuellement les termes des résolutions que les Etats-Unis ont présentées successivement aux neuvième, dixième, onzième et douzième sessions de l'Assemblée générale. Elle est imprégnée de l'hostilité et de la haine que les Etats-Unis nourrissent à l'égard de la République populaire de Chine, à l'égard du peuple chinois et de son gouvernement. Cette résolution doit apparemment aider M. Dulles à creuser un fossé de méfiance et d'inimitié entre le peuple chinois et l'Organisation des Nations Unies. Telle est peut-être l'intention du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, mais peut-on la concilier avec la Charte et avec les principes des Nations Unies ? Certainement pas.

26. D'autre part, l'Organisation des Nations Unies a un emblème qui est le globe terrestre. La Chine est une partie du continent asiatique où 600 millions de Chinois vivent, travaillent et construisent avec une inlassable et constante énergie. La Chine figure sur l'emblème des Nations Unies, tout comme les autres pays et les autres continents, mais elle est tenue à l'écart de notre organisation internationale. Peut-être conviendrait-il de modifier l'emblème des Nations Unies, mais il vaudrait certainement mieux que l'Assemblée générale rejette le projet de résolution des Etats-Unis comme étant l'expression de la dangereuse agressivité des Etats-Unis à l'égard du grand peuple chinois et que, ce faisant, elle remédie à une violation flagrante des principes de la Charte.

27. Nous invitons instamment l'Assemblée générale à agir dans ce sens et à faire un pas décisif en adoptant

les amendements proposés par l'Afghanistan, la Birmanie, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, le Népal et la République arabe unie au projet de résolution des Etats-Unis. En remplaçant les mots "de rejeter" par les mots "d'accéder à", on changera radicalement le contenu du paragraphe 1 du projet des Etats-Unis: au lieu de "Décide de rejeter la demande de l'Inde..." on lirait: "Décide d'accéder à la demande de l'Inde tendant à inscrire à l'ordre du jour de la treizième session ordinaire le point intitulé "Question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies".

28. Le deuxième amendement prévoit la suppression du paragraphe 2 du projet de résolution. Cet amendement est également justifié et acceptable à tous égards, d'autant plus que le Bureau a abusé de ses prérogatives. En recommandant à l'Assemblée de n'examiner, à sa treizième session ordinaire, aucune proposition tendant à exclure les agents de Tch'ang Kai-chek ou à faire siéger des représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, le Bureau a violé, comme on l'a déjà fait observer, l'article 40 du règlement intérieur et s'est arrogé des fonctions qui appartiennent à l'Assemblée générale; en d'autres termes, il a pris une décision de fond, alors que ses fonctions ne vont pas au-delà des recommandations.

29. Cherchant à justifier d'une manière ou d'une autre cette violation du règlement intérieur par le Bureau, d'aucuns s'accrochent à des précédents. Mais de quels précédents s'agit-il? Ce sont les mêmes violations du règlement intérieur que l'on trouve dans les résolutions analogues des Etats-Unis adoptées aux douzième et onzième sessions de l'Assemblée générale. Pourquoi se retrancher derrière de faux précédents, au lieu de les rejeter et d'éviter d'accumuler les décisions erronées?

30. Pour les raisons que je viens d'exposer, la délégation ukrainienne appuie les amendements de l'Inde et d'autres pays tendant à modifier le projet de résolution absolument inacceptable des Etats-Unis et à inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale la question de la représentation de la Chine à l'Organisation. Notre attitude est dictée par le fait que la Chine est l'un des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. Sa signature apparaît au bas de la Charte. La République populaire de Chine existe, se développe et s'affermi; elle est un facteur important dans les relations internationales, que les Etats-Unis la connaissent ou non, qu'elle fasse ou non partie de l'Organisation des Nations Unies. Mais, en l'absence de la Chine, notre organisation internationale ne peut rechercher efficacement la solution des problèmes internationaux qui intéressent non seulement les destinées de l'Asie, mais celles des peuples du monde entier. Comme le souligne M. Khrouchtchev dans son message au Président des Etats-Unis d'Amérique, pour aborder les problèmes internationaux sous l'angle de la coexistence pacifique, il est indispensable de mettre fin à la politique d'obstruction à l'Organisation des Nations Unies et de ne pas faire obstacle au règlement de la question du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies, question que l'on ne peut différer davantage.

31. Ainsi, les dirigeants américains s'étendent volontiers sur le thème du désarmement, de la réduction des forces armées de la Chine et même de la mise en place, sur le territoire chinois, de postes pour le contrôle de

la cessation des essais d'armes nucléaires. Comment pourrions-nous prendre la moindre mesure en ce sens sans la participation du Gouvernement de la République populaire de Chine? Nous ne nous tromperons pas, cependant, en disant que l'une des raisons pour lesquelles les Etats-Unis s'opposent au rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies est précisément la répugnance des milieux dirigeants américains à régler le problème du désarmement. Les Etats Unis parlent beaucoup du désarmement, ou plus exactement de l'utilité du désarmement, tout en accélérant frénétiquement la course aux armements. Ils veulent éviter et redoutent même que la République populaire de Chine, une fois admise à l'Organisation des Nations Unies n'agisse de concert avec les autres Etats pacifiques pour amener les Etats-Unis à mettre un terme à la course aux armements.

32. Il est ridicule et absolument invraisemblable d'affirmer que l'année 1958 n'est pas propice à l'examen de la question de la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, sous prétexte que cet examen risquerait d'accroître la tension internationale.

33. En effet, si la situation internationale s'est très dangereusement aggravée en Extrême-Orient, ce n'est pas la faute de la Chine populaire, mais celle des Etats-Unis qui menacent la Chine d'agression à l'arme atomique. A qui fera-t-on croire que la discussion à l'Assemblée générale de la proposition présentée par l'Inde et certains autres risques d'envenimer l'atmosphère en Extrême-Orient? Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni croient-ils vraiment semblables assertions qui relèvent peut-être de l'humour noir mais ne sauraient étayer leurs thèses fallacieuses?

34. La réponse de M. Lodge à l'intervention de M. Gromyko, chef de la délégation soviétique, est émaillée de pareilles allégations fausses et injustifiées. Qu'a donc réfuté le représentant des Etats-Unis, qu'a-t-il prouvé par son courroux? Absolument rien. Il a déclaré, sans preuves à l'appui, que les Etats-Unis n'avaient commis aucune agression et que c'est en quelque sorte pour leur faire faire une promenade qu'ils ont envoyé leurs troupes au Liban d'abord, puis en Extrême-Orient. Peut-être la flotte américaine croise-t-elle dans les eaux de la région de Taïwan par simple curiosité touristique ou pour mesurer la profondeur des eaux chinoises, ou encore pour se livrer à la pêche aux huitres?

35. Non, et les membres de l'Assemblée auront pu le constater, les milieux dirigeants américains, qui suivent la dangereuse politique de l'équilibre au bord de la guerre, menacent la République populaire de Chine et l'Asie tout entière d'une guerre d'agression.

36. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine appuie sans réserve la proposition relative à la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et invite l'Assemblée générale à rejeter la recommandation du Bureau, car nombreux sont les peuples qui attendent de l'Assemblée une solution positive de ce problème.

37. M. DE LA COLINA (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, ma délégation a fait connaître au Bureau [118ème séance], par la voix de M. Castañeda, président de la Sixième Commission, son point de vue sur l'inscription de la question proposée par l'Inde à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée que vous présidez avec tant de dignité.

Il est, par conséquent, inutile de répéter les arguments avancés au Bureau par la délégation du Mexique pour motiver son abstention lors du vote sur le projet de résolution présenté par le représentant des Etats-Unis.

38. Je me bornerai à dire que c'est pour les raisons invoquées au Bureau que la délégation du Mexique s'abstiendra lors du vote sur le paragraphe 1 du projet de résolution approuvé par le Bureau et qui figure dans son rapport [A/3926].

39. En ce qui concerne le paragraphe 2 du projet, la situation est différente. Le représentant du Mexique a manifesté au Bureau son accord sur le fond de ce paragraphe. En effet, la délégation du Mexique pense que le moment n'est pas opportun pour examiner avec profit le délicat problème de l'exclusion des représentants de la République de Chine ou de l'admission de nouveaux représentants.

40. En outre, la compétence de l'Assemblée générale pour étudier et régler la question d'un simple ajournement de l'examen de cette question ne fait aucun doute, alors que les pouvoirs du Bureau en cette matière soulevaient des doutes très graves, eu égard aux articles 40 et 41 du règlement intérieur.

41. Pour toutes ces raisons, ma délégation votera en faveur du paragraphe 2 du projet de résolution.

42. Je vous prie de noter, Monsieur le Président, que ma délégation désire qu'après le vote sur les amendements, lors duquel elle s'abstiendra, si l'on juge encore nécessaire de voter sur le projet de résolution du Bureau sous sa forme actuelle, les paragraphes 1 et 2 de ce projet soient mis aux voix séparément, conformément à l'article 91 du règlement intérieur.

43. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion d'exercer mon droit de réponse dans ce débat.

44. Le temps que l'Assemblée générale a consacré à ce problème au cours des derniers jours, à savoir trois heures au Bureau et huit heures environ en séance plénière, d'une part, et le nombre des orateurs qui sont intervenus, à savoir 8 au Bureau et 32 en séance plénière — sans compter la déclaration de caractère assez polémique du Président — d'autre part, témoignent de l'importance de la question et contredisent la thèse selon laquelle nous ne devrions pas en discuter. Puisque l'Assemblée a maintenant l'occasion d'étudier ce problème, même s'il a été introduit, pour ainsi dire, par la petite porte, il convient de profiter de cette occasion limitée. Comme il ressort, en outre, des diverses déclarations des représentants que le sujet les préoccupe, nous sommes amenés à conclure que ce serait aller à l'encontre des vœux de la majorité des peuples du monde que de négliger l'opinion la plus répandue et d'empêcher l'Assemblée d'examiner entièrement et sérieusement cette question. D'aucuns ont prétendu qu'il était légitime et nécessaire d'empêcher l'examen de la question, mais il est juste d'étudier les arguments invoqués.

45. On avance surtout que le moment est mal choisi pour une discussion. Voilà qui est simplement affaire d'opinion! Même ceux qui estiment le moment mal choisi pour une discussion ne nient pas que le problème doit être résolu d'urgence. Je pense que, dans sa très brève déclaration, c'est sir Pierson Dixon qui a le mieux exposé cette thèse, lorsqu'il a dit [753<sup>e</sup>me séance] que l'opinion des Nations Unies était encore si divisée, que toute discussion sur le sujet envenimerait les débats de l'Assemblée et pourrait porter un grave

préjudice à nos travaux. C'était peut-être vrai il y a trois jours, mais nous avons entendu depuis préciser des positions et exprimer des opinions arrêtées. C'est pourquoi, un débat ne pourrait servir qu'à ramener le sujet à de justes proportions et à faire connaître les arguments des deux parties.

46. Ma délégation a déclaré tant ici qu'au Bureau — et elle l'a fait à plusieurs reprises — qu'elle ne demandait pas pour le moment d'opinions sur l'issue éventuelle de ce débat. J'aimerais redire que si la question était inscrite à l'ordre du jour, cela permettrait à ceux qui sont si convaincus que le moment est mal choisi, et qui ont fait des allusions plus ou moins voilées aux implications du problème, d'exposer leurs vues beaucoup plus clairement. Mon ami le représentant des Etats-Unis a dit que, s'il voulait vraiment discuter le fond de la question, il existe des arguments très convaincants qui inciteraient l'Assemblée à rejeter cette question ou à rejeter la proposition tout entière le moment venu. Si ces arguments sont tellement "convaincants" — et le représentant des Etats-Unis ne manque ni d'influence, ni de moyens oratoires, ni de pouvoir de persuasion — pourquoi n'essaie-t-il pas de nous convaincre? N'est-ce pas l'endroit approprié pour cela? Vous pouvez demander ici à des gens si lesquels vous pouvez avoir une influence, et avec lesquels vous pouvez discuter, d'accepter vos vues et de ne pas laisser de côté un problème aussi difficile, aux répercussions aussi graves. Or le représentant des Etats-Unis ne craint pas de manquer d'arguments. Il pense qu'il a de très bons arguments et, qui plus est, des arguments qui convaincront l'Assemblée. Il dit qu'il peut nous convaincre. Alors pourquoi ne pas essayer?

47. Mais ce sont d'autres orateurs qui ont donné la meilleure réponse à notre collègue du Royaume-Uni. Le représentant de la Finlande, qui est intervenu brièvement, a dit [753<sup>e</sup>me séance] que sa délégation "ne voit pas comment l'Organisation des Nations Unies pourrait poursuivre ses activités avec succès en refusant d'examiner la question". Voilà un pays qui est loin de la Chine et qui, autant que je sache, n'a aucun lien politique avec le Gouvernement chinois actuel, un Etat qui n'est ni pour ni contre la République populaire de Chine et qui n'a pas l'habitude d'intervenir sur toutes les propositions soumises à l'Assemblée, mais qui cette fois vient nous dire que nous ne perdrons rien à examiner cette question, et que le succès des travaux des Nations Unies n'en sera pas compromis.

48. Le même avis a été exprimé par le représentant d'un autre pays éloigné de la Chine, à savoir le représentant de la Suède qui a déclaré qu'il fallait donner à l'Assemblée l'occasion d'examiner cette question.

49. Je pense toutefois que le meilleur argument en faveur de la liberté de parole nous vient du représentant de l'Irlande, qui a presque cité les paroles suivantes de Voltaire: "Je suis en désaccord avec tout ce qu'il dit, mais je défendrai jusqu'à la mort son droit de le dire." Il a aussi reconnu qu'il s'agissait d'une question d'importance capitale lorsqu'il a déclaré:

"Il va de soi que les événements d'Extrême-Orient n'ont pas seulement des répercussions en Chine et en Corée, mais qu'ils menacent directement la paix dans ces régions et dans le monde entier. Peut-être même la situation dangereuse qui règne actuellement en Extrême-Orient est-elle due en partie à notre refus d'examiner cette question au cours des années antérieures." [753<sup>e</sup>me séance.]

50. Je n'entends pas seulement réfuter l'argument avancé par ceux qui estiment qu'un débat serait inoportun à l'heure actuelle, mais souligner que, par ce retard, ces tergiversations, ce refus de faire face aux réalités, cette politique de l'autruche à l'égard d'un problème grave, nous contribuons en fait à aggraver la tension qu'il est de notre intérêt de faire disparaître.

51. J'aimerais citer aussi d'autres déclarations récentes qui sont d'autant plus importantes qu'elles émanent de personnes respectées de tous ici.

52. Il n'y a pas si longtemps, le 21 septembre je crois, après que le Bureau eut été saisi du problème, le Premier Ministre de Norvège a déclaré au cours d'une interview :

"Il est absurde que le pays le plus peuplé du monde ne soit pas représenté à l'Organisation des Nations Unies.

"Il est difficile d'imaginer qu'une détente puisse intervenir en Extrême-Orient si l'on ne trouve pas une solution raisonnable à la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies."

Naturellement, il s'agit là du fond du problème. Mais on ne peut trouver une solution à ce problème, si l'on refuse de l'étudier.

53. Le Ministre des affaires étrangères de Suède a exposé le même point de vue dans les termes suivants :

"Il devient de plus en plus absurde que le Gouvernement de Tchang Kai-chek, qui a trouvé asile avec son armée à Formose, soit considéré par les Nations Unies comme le représentant légitime du plus grand pays d'Asie."

54. Je ne sais pas quel sera le jugement de l'histoire sur cette affaire. Les situations dignes de l'opéra bouffe n'ont pas manqué au cours des âges, mais l'une des plus étonnantes est probablement celle-ci : le siège d'un des membres permanents du Conseil de sécurité, celui — comme je l'ai dit l'autre jour — d'un des cinq gardiens de la sécurité mondiale selon les Nations Unies, est occupé par des individus qui ne représentent pas leur pays et, qui plus est, on exclut ceux qui représentent vraiment ce pays.

55. Je n'ai aucun désir de parler longuement pour critiquer chacun des arguments invoqués. En fait, il n'y a pas d'argument à discuter. J'ai assisté à la plus grande partie de la discussion et j'ai lu tous les discours. Les seuls arguments réels qui aient été avancés sont les suivants : premièrement, le moment est mal choisi pour examiner cette question ; deuxièmement, un débat pourrait aggraver la tension ; troisièmement, la Chine s'est disqualifiée par sa conduite. Ce sont les trois principaux arguments invoqués.

56. D'autre part, l'Assemblée doit se préoccuper de l'opinion des Etats qui sont très proches de la Chine, qui depuis quelques années — certains, comme nous, à partir de 1949 et d'autres plus récemment — entretiennent des relations diplomatiques, commerciales ou autres avec la Chine. L'Assemblée n'a pas le droit de ne pas tenir compte de cette opinion, car elle est celle de nations qui ont une expérience directe de la Chine.

57. J'espère que les autres représentants ne penseront pas que je fais une comparaison désobligeante si je dis qu'aucune déclaration n'a été plus vigoureuse que celle qu'a prononcée ce matin [754<sup>ème</sup> séance] le représentant du Cambodge, S. A. R. le prince Norodom Sihanouk. Il a attiré l'attention de l'Assemblée sur un argument que certains d'entre vous n'accepteront

pas, à savoir que s'il existait une menace communiste dans son pays, c'était avant l'établissement de liens d'amitié entre son peuple et la République populaire de Chine. L'opinion du Cambodge est motivée par une politique de compréhension et de bon voisinage.

58. Notre collègue d'Indonésie, qui a lieu ces derniers temps de s'inquiéter de la sécurité de son propre pays — vaste territoire où la possession d'îles côtières pose un grave problème à son gouvernement et où, si d'autres pays revendiquaient le droit de "libre navigation" entre ces îles sous prétexte qu'elles sont situées en haute mer, l'intégrité du pays serait menacée — nous a dit :

"... en retardant continuellement l'examen de cette question, n'invite-t-elle pas en fait la République populaire de Chine à chercher le moyen de lui imposer silence et ne se prive-t-elle pas de tous les moyens d'action dont elle dispose pour encourager la bonne entente et la compréhension dans les relations internationales? C'est là une situation bien regrettable. Pour un pays d'Asie comme le nôtre elle risque même d'être catastrophique. Nous ne sommes pas séparés de la Chine par des milliers de kilomètres. La Chine est notre voisine, et l'instauration de la paix et de la tranquillité en Extrême-Orient est une question d'intérêt immédiat pour mon gouvernement et les habitants de mon pays." [753<sup>ème</sup> séance.]

Permettez-moi d'insister quelque peu sur la dernière partie de cette déclaration. J'aimerais tout particulièrement que les représentants des pays occidentaux se souviennent un instant que pour nous il ne s'agit pas d'une question théorique. Nous ne sommes liés à aucune faction continentale. Mais le voisinage, les distances, la géographie et les affinités culturelles influencent les relations entre nations. Nous ne faisons pas exception à la règle. Notre sécurité, notre avenir et notre potentiel de développement dépendent très largement de la stabilité en Extrême-Orient, et nous voudrions que les représentants de l'Europe et du continent américain comprennent que, par leur attitude présente, ils s'isolent nettement des vastes populations asiatiques et africaines.

59. On nous a exposé certaines thèses qu'on nous a présentées comme celles des Etats-Unis. Je voudrais rappeler ici que, s'il est vrai que chaque pays dispose d'une voix, que tous les Etats membres de cette Assemblée y sont égaux et souverains et jouissent du même statut, en matière politique, égalité de statut ne signifie pas toujours égalité de fonctions. Il serait peu réaliste de méconnaître l'importance économique ou politique ou le pouvoir moral des grandes puissances. C'est pourquoi mon pays a un grand respect pour le point de vue des Etats-Unis, et même, si je puis m'exprimer ainsi, pour certaines de leurs préférences. Nous sommes tout disposés à comprendre leurs difficultés.

60. Mais je pense que l'Assemblée aurait tort de s'imaginer que ce problème ne préoccupe pas aussi l'opinion publique des Etats-Unis. J'ai sous les yeux le texte de déclarations faites par des personnalités ayant occupé des postes importants. M. Dean Acheson, ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, que l'histoire ne qualifiera pas d'avoir été partisan de la Chine ou partisan de la pacification ou encore moins d'une politique d'"apaisement" en Extrême-Orient, parce que c'est de son temps que les grandes difficultés ont commencé, a déclaré : "Le fait important, c'est que,

jusqu'à la guerre civile actuelle, les îles côtières — Quemoy, Petite Quemoy et Matsu — ont toujours dépendu de la même autorité que le littoral voisin."

61. Je pensais qu'après les derniers événements du Moyen-Orient l'idée de "vide" avait été rejetée. Apparemment ce n'est pas le cas. Il ne s'agit pas d'un *no man's land* n'appartenant à personne. Les États-Unis ne l'ont jamais revendiqué et n'y ont aucune ambition territoriale. Mon gouvernement ne considère pas que les États-Unis aient des ambitions territoriales en Extrême-Orient. Toujours est-il que ces îles font partie de la Chine. Je reviendrai là-dessus lorsque je rappellerai brièvement l'histoire de la question. M. Dean Acheson a encore déclaré :

"Quoi qu'on puisse dire de Formose, ces îles sont des îles côtières comme le sont Long Island, Staten Island et Martha's Vineyard. Leur population est infime. Le seul intérêt que trouve à s'y maintenir une force hostile au Gouvernement de la Chine continentale est de bloquer le port d'Amoy et de faire peser une menace d'invasion à partir de cette base."

Emanant d'une telle source, la déclaration selon laquelle l'occupation de ces îles par ceux qui s'y trouvent actuellement menace l'intégrité de la Chine ne peut manquer de frapper l'Assemblée. Je ne lirai pas le reste de la déclaration, parce que cela serait s'ingérer dans la politique américaine.

62. On nous dit qu'une nouvelle situation est apparue du fait du déclenchement d'une guerre "chaude" ou d'une guerre "presque chaude", ainsi que de bombardements ou de troubles dans la région de Quemoy. Permettez-moi de souligner que nous devons être très précis à cet égard. La région de Quemoy et de Matsu ne peut être considérée comme faisant partie de la zone du détroit de Taïwan. Elle fait partie de la Chine continentale. Il faut établir une différence, à notre avis, entre le golfe de Formose, tel que nous l'appelions avant de l'appeler zone de Taïwan et où se trouve l'île de Taïwan, et la partie de la mer de Chine qui s'étend le long du littoral chinois; autrement, chaque pays se trouverait dans une situation très difficile.

63. On nous a beaucoup parlé de la situation nouvelle née du bombardement de Quemoy. Comme je l'ai dit, je pense que nous devons être précis lorsque nous traitons de ces questions. Le bombardement de Quemoy se poursuit, avec des interruptions, depuis huit ans; c'est pourquoi il importe que nous nous reportions aux événements qui sont à l'origine de la situation actuelle en Chine. Il y a quelque 25 ou 30 ans, les autorités qui gouvernent maintenant la Chine et qui seules ont compétence pour représenter l'Etat chinois n'occupaient qu'une faible partie de la Chine, dans le Sud. A cette époque, bien qu'elles aient constitué un gouvernement, et que même les États-Unis — du temps du général Marshall — aient eu certaines relations *de facto* avec ledit gouvernement, ces autorités n'étaient pas reconnues comme un Etat. Mais, comme cela s'est produit dans toutes les révolutions — et les États-Unis sont les derniers à pouvoir s'élever contre les révolutions, car sans révolution il n'y aurait pas eu d'États-Unis — ces autorités sont progressivement parvenues à dominer tout le continent chinois. Formose, Quemoy et toutes les îles côtières représentent la phase inachevée du processus. Il serait tout aussi faux de dire que Quemoy ne fait pas partie de la Chine, qu'il aurait été faux d'avancer les mêmes arguments si la révolution n'avait pas été achevée et si les partisans de Tchang Kai-shek

s'accrochaient illégalement à un secteur quelconque de Changhaï ou d'une autre région.

64. Que s'est-il passé pendant cette période? Après avoir été battues dans une guerre révolutionnaire, la plus grande partie des forces nationalistes se sont rendues, et Tchang Kai-shek, accompagné de quelques partisans, a traversé le détroit et s'est installé à Formose où il vit depuis sous la protection non pas du peuple chinois, mais de forces étrangères. On ne peut donc prétendre que ces îles ne font pas partie du territoire chinois.

65. On nous dit aussi qu'il y a guerre d'agression et que la Chine essaie de s'imposer à l'Organisation des Nations Unies par la force des armes. Quoique nous puissions penser des Chinois, nous aurions tort de les croire assez insensés pour s'imaginer qu'ils peuvent s'imposer de cette façon à une Organisation comme la nôtre. Je citerai ici une déclaration de M. Lehman, ancien membre du Sénat des États-Unis, qui me paraît importante. Il a dit :

"Un tiers des forces du général Tchang se trouve maintenant dans ces îles. Le président Eisenhower a même invoqué la présence de cette portion considérable des forces combattantes de Tchang à Quemoy et à Matsu — provocation manifeste à l'égard de la Chine — pour justifier la défense de ces îles par nous.

"Nous ne pouvons protester contre l'emploi de la force par la Chine communiste et en même temps appuyer une menace d'emploi de la force par Tchang Kai-shek.

"Ces îles n'ont aucune valeur stratégique, si ce n'est peut-être à des fins d'agression contre la Chine continentale."

66. Est-ce qu'un groupe, considéré à tort comme représentant la Chine dans cette assemblée, pourra utiliser celle-ci à ses fins belliqueuses? C'est la question que nous devons nous poser.

67. Je voudrais maintenant aborder certains autres aspects du problème et, autant que possible, rétablir les faits. Ma délégation ne s'arrêtera pas aux opinions exprimées soit par les États-Unis, soit par l'Union soviétique, sur des points non pertinents. Qu'il y ait eu contestation entre les deux délégations et que l'une — quelle qu'elle soit — ait été plus violente que l'autre ne change rien à la question. Sinon, il suffirait pour ruiner une discussion qu'une des parties fasse un discours que l'autre n'approuve pas. Nous devons donc examiner la question très objectivement.

68. Certaines des observations qui ont été faites pourraient donner l'impression qu'une attaque de grande envergure est en cours et que le Gouvernement chinois a déclenché de gaieté de cœur une guerre qu'il espère voir s'étendre, afin d'en retirer un surcroît de puissance ou l'appui d'autres États. Voici ce qu'a dit M. Lodge, qui dispose certainement de renseignements lui permettant de parler en connaissance de cause :

"Ils ont lancé quelque 300.000 obus à grande puissance sur l'île de Quemoy, ce qui représente environ trois obus de ce type pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant de l'île. Ce barrage d'artillerie contre Quemoy, commencé il y a moins d'un mois, rappelle la tentative d'invasion d'octobre 1949 et l'attaque lancée contre Quemoy en septembre 1954. Le dernier barrage a déjà coûté la vie à un millier de civils." [753ème séance.]

L'année 1954 est importante; j'en reparlerai ultérieurement.

69. M. Lodge a poursuivi: "A notre avis, c'est là non seulement un nouveau motif, qui s'ajoute à une liste déjà longue, de refus: d'admettre la Chine communiste à l'Organisation des Nations Unies, mais également..." et ainsi de suite.

70. Comment se passent les choses en réalité? Rien ne prouve qu'il se déroule des hostilités aussi violentes ailleurs que dans l'esprit de certains propagandistes et dans les pages de certains journaux. D'autre part, nous disposons de certains témoignages venant d'un périodique américain qui, m'a-t-on dit, a des relations étroites avec ce qu'on appelle aux Etats-Unis le "lobby" chinois. D'habitude, je ne cite pas *Time*, mais comme cette déclaration vient d'une source adverse elle peut avoir quelque valeur, car si cette revue avait pu dire le contraire elle l'aurait fait. Voici ce qu'a dit *Time*:

"L'ultimatum de Pékin a été appuyé par le tonnerre du plus intense barrage continu d'artillerie que le monde ait connu depuis la guerre de Corée."

Il n'y a pas si longtemps; s'il avait dit "depuis 1914", j'aurais compris.

"Jour après jour, les batteries de la Chine communiste ont fait pleuvoir des obus de 152 et de 122 millimètres sur Quemoy... Le bombardement a été important, mais le chiffre estimatif de 122.000 obus donné par l'état-major nationaliste de Taïpei paraît exagéré. Les nationalistes ont annoncé environ 700 tués et blessés civils et militaires."

Une semaine plus tard, le 15 septembre, *Time* écrivait:

"L'île de Quemoy, que nous avons parcourue pendant les trois jours et nuits qui ont précédé notre départ à bord d'un avion de la Chine nationaliste, ne semble guère avoir reçu 140.000 projectiles. Quatre obus seulement ont touché la ville de Quemoy, où la vie se poursuit normalement pendant le jour, dans les rues étroites bordées de maisons à un étage..."

"Dans les parties de l'île qui sont les plus proches des batteries communistes, une maison sur deux a été touchée. Pourtant, il est surprenant de voir combien peu ont été démolies. De source officielle, on déclare que 6.000 maisons ont été endommagées et 600 totalement détruites. Le nombre des civils tués depuis le 23 août — l'article est daté du 15 septembre — approche de 40."

71. J'ai recherché des précisions qui puissent être présentées ici, parce qu'il fallait savoir la vérité et trouver des renseignements qui paraissent à peu près vraisemblables à l'Assemblée. Je dirai donc ceci: les événements dont les îles côtières sont le théâtre s'inscrivent dans le cadre de la guerre révolutionnaire qui se poursuit depuis 30 ans. Il n'y a rien de nouveau. Comme je l'ai dit, cette guerre se poursuit depuis longtemps, bien qu'il y ait eu à certaines époques ralentissement des opérations dans l'espoir de négociations.

72. Je voudrais citer encore un ou deux textes venant d'autres régions du monde. Je lirai d'abord un extrait d'un éditorial du journal *El Tiempo*, de Bogota, du 13 septembre 1958. Nul ne peut prétendre que cette région est favorable aux communistes ou au Gouvernement chinois, ou quoi que ce soit d'approchant. Cet éditorial a pour titre "La Folie de Formose", et voici ce qu'il dit:

"Dans le cas de Formose, l'Occident a commis l'erreur inexcusable en politique de ne pas tenir compte des réalités. Les Etats-Unis persistent à ne reconnaître aucun gouvernement chinois à l'excepti-

tion de celui du général Tchang Kai-chek, chef d'une armée battue et représentant authentique d'une administration féodale, corrompue et incapable, qui a été rejeté non seulement par la révolution communiste mais aussi par les Chinois de toutes appartenances politiques, qui ne voudraient pas revoir un tel gouvernement..."

"Les réalités de la vie politique ne correspondent pas toujours à nos désirs et à nos préjugés. Elles n'en sont pas moins importantes."

Je possède aussi de nombreux extraits de journaux canadiens formulant des jugements très catégoriques, mais je n'ai pas l'intention d'en donner lecture.

73. Je voudrais parler un peu de la situation actuelle. Je rappellerai à l'Assemblée, comme je l'ai fait l'autre jour, que cette situation est incontestablement très grave. Au temps de la guerre de Corée, mon gouvernement — qui ne revendique aucun mérite à ce titre et ne prétend pas poser au service de renseignements mondial ou au médiateur — a fait parvenir aux intéressés, dans un cas semblable, des renseignements qui, si l'on en avait tenu compte, auraient peut-être empêché cette guerre de s'étendre.

74. On a, à propos de Quemoy, parlé de 1954. En 1955, quand M. Chou En-laï est venu à Bandoung, il a annoncé au monde, après divers entretiens, que la Chine souhaitait régler le problème de Taïwan par des négociations pacifiques, et il a suggéré des négociations directes avec les parties intéressées, à savoir Tchang Kai-chek d'une part et les Etats-Unis de l'autre. Des progrès ont été réalisés, bien qu'ils aient été insuffisants. Un premier lot de prisonniers a été libéré, et on a commencé à tenter de négocier. Malheureusement, les négociations n'ont pas été poursuivies jusqu'au niveau où elles auraient pu donner tous leurs fruits. Il est pourtant intéressant de noter que pendant tout le temps où se sont déroulées ces négociations, le calme a régné à Quemoy.

75. Au début de cette année, je crois, les pourparlers de Genève ont pris fin. A la même époque, les troubles ont repris à Quemoy, et vers le début d'août des troubles ont commencé dans le détroit. Nous ne sommes pas chargés de plaider pour le Gouvernement chinois — c'est un gouvernement souverain qui n'a pas besoin de notre intermédiaire — mais il est de notre devoir, d'autant que ce gouvernement ne siège pas à l'Assemblée générale, de vous communiquer les renseignements qu'en toute bonne foi nous estimons véridiques. C'est au début d'août que l'intervention a commencé dans les eaux territoriales de la Chine, et c'est le 23 août que le Gouvernement de la Chine continentale y a répondu par des tirs d'artillerie. Il faut se rappeler qu'au début de cette période les autorités de Formose disposaient de 30.000 hommes à Quemoy. Actuellement, il y en a 80.000 à Quemoy et 115.000 dans l'ensemble des îles côtières.

76. Qui se rend coupable d'agression? Voilà un vaste pays dont le gouvernement est le détenteur légitime de l'autorité, et qui se trouve menacé sur son propre territoire, tout près du continent, par près du tiers ou de la moitié de l'armée nationaliste de Formose, à savoir des forces dont l'effectif est passé de 30.000 à 115.000 hommes. Je pense qu'il est normal qu'un gouvernement prenne — je ne dis pas doit prendre — certaines mesures de protection.

77. Voilà l'origine des troubles actuels. Je tiens à souligner que ces troubles n'ont pas commencé parce que l'Assemblée allait être saisie de cette question:



Ils ne sont pas dus à tel ou tel autre événement mondial. Il s'est simplement produit que certaines négociations entre Chinois — entre des éléments gouvernementaux et des éléments du Kouomintang — ont été rompues. Après tout, c'est une affaire qui regarde les Chinois. Les Chinois sont divisés à la suite d'une grande guerre civile. Je suis sûr que les Etats-Unis ne trouveront rien à redire à une guerre civile, puisque sans guerre civile il n'y aurait jamais eu d'Etats-Unis.

78. Donc, lorsque les négociations de Genève échouèrent et qu'en conséquence un règlement négocié apparut impossible, ceux qui espéraient qu'une guerre tournerait à leur avantage recoururent à d'autres méthodes. Il y eut intervention dans les eaux territoriales de la Chine et augmentation notable de l'effectif des troupes dans cette zone. Il ne m'appartient pas de citer des chiffres touchant l'importance des forces qui se trouvent dans d'autres endroits de la zone de Taïwan. Tout cela est à l'origine de la situation actuelle et de toutes ses graves conséquences. Nous savons qu'en ce moment ce sont les Etats-Unis qui, par leur sagesse et leur force, empêchent les armées nationalistes de se lancer dans d'aventureuses attaques aériennes contre le continent. Nous espérons que cette influence continuera. Mais dans une situation de ce genre, et surtout lorsqu'on se bat pour une cause perdue et, qui plus est, pour une cause dénuée de toute valeur morale, il n'est pas toujours possible de s'attendre que la partie perdante accepte d'agir avec modération. Si certaines forces se déchaînaient, alors que les armées en présence sont équipées d'armes de caractère diabolique, le monde se trouverait devant une situation très dangereuse. C'est pourquoi, en dépit de divers appels et de tous les arguments selon lesquels le moment serait mal choisi, nous avons estimé nécessaire de signaler aux Nations Unies qu'il y a là un état de choses qui, si l'on ne prend pas les mesures appropriées, peut entraîner une catastrophe.

79. Du reste, la situation à Quemoy ne diffère pas de celle que l'on a connue il y a quelque temps, au moment où le Gouvernement chinois a pris les îles Tatchen. Cet acte n'a pas été considéré comme une agression, mais les îles Tatchen ont été prises. Nous sommes absolument convaincus que la position des Chinois n'a pas changé depuis la déclaration de leur premier ministre à Bandoung et qu'un règlement pacifique de ce problème reste possible à condition que toutes les parties soient animées d'intentions pacifiques. Aucune autre solution n'est possible, parce qu'après une guerre il n'y aurait plus de problème à régler. Si l'on choisit la bonne méthode, on pourra parvenir à un accord. Si les pourparlers de Varsovie ne partent pas de conditions préalables inacceptables pour les parties, une entente sera possible et une solution par voie de négociation pourra être trouvée au problème dit de Taïwan ainsi qu'à la tension dans le détroit de Taïwan, comme on l'a suggéré en 1955 aux parties intéressées.

80. Mais des négociations relatives à l'intégrité territoriale d'un pays sont chose bien différente. Je ne souhaite pas prolonger cette discussion. Je ne sais pas si je peux entrer dans les détails, mais les dernières informations qui nous parviennent de Chine semblent indiquer que, si l'on parvient à contenir les parties qui pensent que le danger de guerre jouerait à leur profit et si nous acceptons de reconnaître qu'il s'agit principalement d'une affaire entre Chinois, le Gouvernement de la Chine et les autorités de Formose pourront arriver à s'entendre sur leurs relations et sur le sort de leur patrie comme il leur conviendra, et nous devons les

laisser faire. Cela ne signifie pas que le monde ne se préoccupe pas des actes de cruauté perpétrés de part ou d'autre, mais il existe à ce sujet des moyens d'action qui ne dépassent pas les possibilités politiques actuelles.

81. Lorsque Quemoy et l'île voisine d'Amoy ont été attaquées, ce n'est pas seulement la navigation chinoise qui a souffert. Au cours des dernières années, des navires britanniques ont été bombardés par les forces nationalistes. Et, comme je l'ai dit, le 19 août, date à laquelle certaines opérations militaires se sont déroulées dans cette région, Amoy a été bombardée à plusieurs reprises et a subi beaucoup de dégâts, et la navigation chinoise a été gênée. La Chine a commencé son tir d'artillerie le 23 août, avec les résultats que nous savons.

82. Mon gouvernement désapprouve le règlement des problèmes par la force, même lorsqu'il s'agit de défendre des droits légitimes, mais nous n'avons pas le droit de compter que tous les gouvernements seront de notre avis. Lorsque la Chine déclare que ses intentions sont pacifiques, il faut la croire sur parole. C'est la solution la plus sage et je pense que nous pouvons trouver un gage de ces intentions dans le fait qu'elle a accepté de reprendre les pourparlers entre ambassadeurs à Varsovie. Il appartient à toutes les parties intéressées de rendre ces entretiens aussi fructueux que possible et de ne pas en rester au niveau des ambassadeurs.

83. Bien que mon gouvernement n'ait pas à jouer le rôle de médiateur, il a toujours été à la disposition de toutes les parties et il est prêt à offrir ses bons offices, quelle que soit leur valeur, si cela doit permettre de réduire les tensions. Les forces armées importantes qui occupent actuellement l'île de Quemoy et l'avenir de ces forces posent naturellement des problèmes. Je me contenterai de dire que ces problèmes ne sont pas insolubles. Bien que la situation continue à être grave, et, qui plus est, risque d'entraîner un conflit plus important susceptible à son tour de dégénérer en une guerre générale qu'il pourrait être impossible de localiser — je ne dis pas qu'il sera impossible de le faire, je dis que cela pourrait être impossible — cette situation nous offre aussi toutes raisons d'espérer parce que l'histoire des trois dernières années montre que nous pouvons obtenir du Gouvernement chinois qu'il s'en tienne à la déclaration de Bandoung, selon laquelle ces problèmes seront réglés par voie de négociations pacifiques.

84. Ces négociations pacifiques seraient facilitées, si le peuple chinois pouvait penser que l'Assemblée générale veut étudier le problème et non plus le laisser de côté. Nous avons saisi l'Assemblée de cette question chaque année. Ce n'est pas une question qui doit revenir automatiquement tous les ans, cette année, elle est plus importante que jamais. Les discours qui ont été prononcés ici traduisent l'inquiétude de nombreux représentants, et je voudrais demander à ceux qui hésitent encore de voter de manière à ce que les Chinois n'aient pas l'impression que c'est en vain qu'ils proposent des négociations pacifiques. Je n'entends pas dire ici qui a tort et qui a raison. Il ne m'appartient pas de le faire. Mais mon gouvernement est convaincu que, si nous choisissons la bonne méthode, si l'Assemblée prouve qu'elle s'intéresse à ce problème — et la paix ne pourra régner dans le monde, ni aucun problème être résolu, si l'on refuse de tenir compte des 639 millions de Chinois — nous pourrons trouver une solution.

85. Je suis sûr que c'est ce que souhaitent tous ceux qui voteront pour ou contre ces amendements. Il est également intéressant de noter que bien plus de deux thèses ont été exposées au cours du débat. C'est une raison de plus pour que l'Assemblée examine le problème. Comme je l'ai dit, la discussion a déjà duré 12 heures, mais elle n'a pas porté sur le fond du problème. Elle n'a pas permis au peuple chinois d'être convaincu que nous nous efforçons réellement de résoudre ce problème au lieu de le classer.

86. Il ne sert à rien de prétendre ignorer que tôt ou tard — tôt si nous sommes sages, et le plus tôt sera le mieux pour nous — il faudra résoudre ce problème en tenant compte des réalités historiques, comme on a résolu ceux de nombreux Etats d'Amérique du Sud après les révolutions survenues sur ce continent.

87. Ayant présenté ces observations, je recommande nos amendements à l'Assemblée générale en espérant sincèrement que ceux qui pensent que leur gouvernement est en mesure de le faire appuieront la thèse que j'ai défendue et permettront l'inscription de cette question à l'ordre du jour. C'est tout ce que nous demandons. Nous ne demandons pas que la question soit discutée demain. Mais si elle était inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée, cela nous donnerait le temps et les moyens d'amener les parties à négocier, de tourner une nouvelle page, d'entamer un nouveau chapitre. D'autre part, j'espère que personne — je dis bien: personne — ne votera de manière telle que nous ayons l'air de fermer la porte à toute discussion. Dire que l'examen de cette question est inopportun revient à dire que nous n'entendons pas la discuter. La forme est différente, mais le sens — nous ne pouvons prétendre l'ignorer — reste le même.

88. J'adresse un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils votent en faveur de l'examen de cette question par l'Assemblée.

89. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale est saisie, d'une part, d'un projet de résolution recommandé par le Bureau au paragraphe 12 de son premier rapport [A/3926] et, d'autre part, de deux amendements à ce projet présentés par l'Afghanistan, la Birmanie, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, le Népal et la République arabe unie [A/L.245]. Conformément au règlement intérieur, je vais d'abord mettre aux voix, séparément, chacun des deux amendements. Le vote par appel nominal a été demandé pour toutes les décisions qui doivent être prises sur ces textes.

90. J'invite donc l'Assemblée à se prononcer sur le premier amendement qui vise à remplacer, au paragraphe 1 du projet de résolution, les mots "de rejeter" par les mots "d'accéder à".

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la France, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votenti pour:* Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Libye, Maroc, Népal, Norvège, Pologne, Roumanie, Soudan, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan, Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande.

*Votent contre:* France, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Espagne, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Fédération de Malaisie.

*S'abstiennent:* Grèce, Islande, Israël, Laos, Libéria, Mexique, Nouvelle-Zélande, Portugal, Arabie Saoudite, Tunisie, Autriche, Ethiopie.

*Par 40 voix contre 29, avec 12 abstentions, l'amendement est rejeté.*

91. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le deuxième amendement au projet de résolution, qui vise à supprimer le paragraphe 2 du projet.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la Nouvelle-Zélande, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* Norvège, Pologne, Roumanie, Soudan, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan, Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Libye, Maroc, Népal.

*Votent contre:* Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Espagne, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas.

*S'abstiennent:* Pérou, Portugal, Arabie Saoudite, Tunisie, Autriche, Fédération de Malaisie, Grèce, Islande, Israël, Laos, Mexique.

*Par 41 voix contre 29, avec 11 abstentions, l'amendement est rejeté.*

92. M. Krishna MENON (Inde) [*traduit de l'anglais*]: Nous aimerions que l'on compte à nouveau le nombre des abstentions.

93. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le résultat du vote est celui qui avait été annoncé: 41 voix contre, 29 voix pour, 11 abstentions.

94. Nous allons voter maintenant sur le projet de résolution recommandé par le Bureau. Je mets d'abord aux voix le paragraphe 1 de ce projet.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la Chine, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Fédération de Malaisie, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Espagne, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amé-

rique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili.

*Votent contre:* Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Maroc, Népal, Norvège, Pologne, Roumanie, Soudan, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan.

*S'abstiennent:* Ethiopie, Grèce, Islande, Israël, Laos, Libéria, Libye, Mexique, Nouvelle-Zélande, Portugal, Arabie Saoudite, Tunisie, Autriche.

*Par 40 voix contre 28, avec 13 abstentions, le paragraphe est adopté.*

95. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le paragraphe 2 du projet de résolution.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la Finlande, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* France, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Espagne, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie.

*Votent contre:* Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Maroc, Népal, Norvège, Pologne, Roumanie, Soudan, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan, Tchécoslovaquie, Danemark.

*S'abstiennent:* Grèce, Islande, Israël, Laos, Libye, Pérou, Portugal, Arabie Saoudite, Tunisie, Autriche, Fédération de Malaisie.

*Par 42 voix contre 28, avec 11 abstentions, le paragraphe est adopté.*

96. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant passer au vote sur l'ensemble du projet de résolution.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par l'Indonésie, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* Iran, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Espagne, Thaïlande, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie, Fédération de Malaisie, France, Guatemala, Haïti, Honduras.

*Votent contre:* Indonésie, Irak, Irlande, Maroc, Népal, Norvège, Pologne, Roumanie, Soudan, Suède, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de

Biélorussie, Cambodge, Ceylan, Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde.

*S'abstiennent:* Israël, Laos, Libye, Portugal, Arabie Saoudite, Tunisie, Autriche, Grèce, Islande.

*Par 44 voix contre 28, avec 9 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est adopté.*

97. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Il reste un dernier point à régler en ce qui concerne le rapport du Bureau. Au paragraphe 16 de son rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale de consacrer une séance spéciale, qui aurait lieu le 10 décembre 1958, à la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je pense que l'Assemblée approuve la recommandation et décide de tenir la séance envisagée.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)

98. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'examen du rapport du Bureau étant terminé, nous reprenons maintenant la discussion générale.

99. M. FIGL (Autriche) [*traduit de l'anglais*<sup>1</sup>]: La délégation autrichienne considère comme significatif le fait que l'Assemblée générale ait élu comme président de sa treizième session un homme qui, durant sa longue et brillante carrière au service de son pays, a été guidé par les mêmes principes et les mêmes idéaux que ceux auxquels la Charte des Nations Unies a conféré une portée universelle et un caractère impératif. Ce sont ces buts et ces principes qui ont toujours inspiré la politique étrangère de l'Autriche et qui l'inspirent encore davantage depuis que les règles du droit international universellement acceptées sont devenues partie intégrante de la Constitution autrichienne.

100. La neutralité perpétuelle que le Parlement autrichien a librement proclamée, après la conclusion du Traité d'Etat de 1955, ne nous a nullement empêchés et ne nous empêchera nullement à l'avenir de prendre une part active à la discussion et à la solution des problèmes multiples et souvent complexes de notre époque. Nous pensons au contraire que la situation géographique particulière de notre pays, à la ligne de partage de deux mondes, l'esprit même du peuple autrichien et notre statut international nous mettent en mesure d'apporter une contribution particulière, dans certaines circonstances, au rapprochement des points de vue différents par la négociation et la médiation.

101. C'est avec une grande satisfaction que l'Autriche a pris note de la résolution [1237 (ES-III)] adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence, en ce qui concerne le conflit du Proche-Orient. Cette résolution a non seulement empêché l'extension de la crise dans cette région névralgique du monde, mais elle a également contribué à affermir encore davantage l'autorité de notre organisation. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est vu confier la tâche particulièrement importante de mettre au point des propositions constructives de nature à permettre l'évolution pacifique et le développement économique du Proche-Orient. La délégation autrichienne a la plus grande confiance en l'habileté diplomatique du Secrétaire général, grâce auquel un dangereux conflit au Moyen-Orient a pu être évité en 1956. Le résultat de l'intervention, à cette époque, de la Force d'urgence des Nations Unies cons-

<sup>1</sup> L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation.

titue pour nous une raison d'espérer que nous parviendrons à créer une force permanente des Nations Unies pour la paix qui pourra être employée, en cas de besoin, en d'autres régions du monde. S'il est fait appel à elle, l'Autriche est en principe disposée à coopérer à cette entreprise.

102. La solution de la crise du Proche-Orient est étroitement liée au problème des réfugiés palestiniens qui doit être enfin réglé, tant pour des raisons humanitaires que pour des raisons politiques. Pour avoir vu dans leur pays les réfugiés européens, les Autrichiens savent quelle est la détresse physique et morale des personnes déplacées, et nous pouvons, avec toute la modestie qui s'impose, faire état de la part que nous avons prise à l'allègement de leurs souffrances. Depuis 1945, l'Autriche a donné asile à plus d'un million de ces malheureux. Bien plus de 200.000 réfugiés se sont établis définitivement en Autriche. Un effort supplémentaire doit cependant être fait par les autres États Membres pour apporter à ce problème une solution définitive qui soit conforme aux suggestions du Haut-Commissaire pour les réfugiés et du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et réponde à l'appel qu'ils ont lancé.

103. Malheureusement, les espoirs qui sont nés de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et la détente qui a suivi au Proche-Orient ont été ébranlés peu après par une nouvelle crise grave, en Extrême-Orient cette fois. Nous espérons que des négociations directes entre les puissances intéressées permettront de parvenir à une solution réaliste des problèmes qui sont à l'origine de cette crise. Cependant, une telle solution n'est possible que si toutes les parties en cause s'abstiennent de recourir à la force, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

104. Devant la menace que le développement des moyens modernes de destruction en masse fait peser sur elle, l'humanité conçoit de plus en plus nettement qu'il est impossible de résoudre par la force les conflits internationaux. C'est une raison de plus, et une raison péremptoire, de mettre fin à la course aux armements, aussi dangereuse qu'insensée, et à l'accroissement terrifiant des budgets militaires. En vérité, n'est-ce pas la tâche la plus urgente de notre génération que de s'attacher à régler ce problème en mettant de côté toute considération de prestige et tout esprit de propagande et en faisant preuve d'un sens des responsabilités et d'une objectivité qui sont indispensables si l'on veut effectivement parvenir à une solution? Fort heureusement, de nouvelles perspectives nous sont offertes à cet égard, qui éveillent en nous l'espoir d'une atmosphère internationale plus sereine et d'un plus grand esprit de compréhension entre les grandes puissances. Les conclusions de la Conférence des experts de Genève sur les moyens techniques de déceler les expériences nucléaires, le fait que les grandes puissances sont disposées à négocier un accord sur la suspension de ces expériences et à discuter des mesures à prendre pour empêcher les attaques par surprise, sont autant de raisons d'espérer que les discussions sur le désarmement vont enfin sortir de l'impasse et aboutiront peu à peu à un règlement du problème. Des résultats positifs sur des points d'ordre technique pourraient ouvrir la voie à un accord général sur le désarmement.

105. Les récents progrès de la technique, qui ont permis d'atteindre l'espace extra-atmosphérique, ont fait naître des problèmes importants qui doivent être

étudiés. Aussi, nous nous félicitons de voir que l'Assemblée générale doit, à sa treizième session, examiner cette question en vue de faire procéder à une étude sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

106. C'est aujourd'hui même que s'ouvre à Vienne la deuxième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il y a un an, j'exprimais à cette tribune ma satisfaction profonde de voir la ville de Vienne choisie pour être le siège de l'Agence. Le Gouvernement autrichien a mis à la disposition de cet organisme tous les moyens nécessaires à un travail efficace. Nous sommes certains qu'à cette session la Conférence générale parviendra à des résultats concrets qui constitueront un progrès dans la voie de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

107. Pour assurer une paix véritable et durable, il nous semble indispensable que les Nations Unies intensifient leurs efforts en vue d'améliorer les conditions de vie de tous les peuples du monde. Les réalisations sans précédent de la technique permettent de mener cette tâche à bien plus rapidement et plus efficacement que par le passé. Avec une grande satisfaction, nous avons appris que de nouveaux projets pour le développement économique des pays sous-développés ont été présentés à cette assemblée. Nous saluons la création à cet effet d'un Fonds spécial des Nations Unies. Cependant, l'établissement de projets à long terme exige que des crédits à long terme soient prévus pour la mise en œuvre et il doit tenir compte des besoins régionaux.

108. L'amélioration des conditions de vie est aussi la condition préalable nécessaire à la coexistence pacifique de toutes les nations. Le Gouvernement autrichien a exprimé nettement son point de vue à cet égard à la douzième session de l'Assemblée générale. Mon gouvernement a la ferme conviction que, dans le monde divisé qui est le nôtre, la coopération entre les nations revêt une importance décisive. Nous estimons cependant que, pour être réellement fructueuse, la coopération doit être fondée sur le respect des droits fondamentaux de l'homme proclamés par la Charte des Nations Unies. C'est pour cette raison que nous n'avons jamais hésité à défendre la liberté et la dignité de la personne humaine. Nul ne peut accuser un pays comme l'Autriche d'avoir des desseins cachés lorsqu'il élève la voix pour défendre l'humanité. En ma qualité de représentant de l'Autriche, je tiens donc à saisir cette occasion pour adresser un nouvel appel au pays voisin du nôtre, la Hongrie, en lui demandant d'accorder l'amnistie à tous ceux qui, par suite des événements d'octobre 1956, sont encore en prison. J'adresse le même appel aux dirigeants de tous les autres pays, quelle que soit la forme de leur gouvernement, où des êtres humains sont encore privés de la liberté et de l'égalité de droits en raison de leurs convictions politiques ou religieuses, de leur race ou de leur langue.

109. Puisse cet esprit de tolérance et d'humanité prévaloir parmi ceux qui participeront aux prochaines délibérations de l'Assemblée générale! Nous avons conscience des difficultés de notre tâche et des limites de nos possibilités. Nous pouvons cependant accomplir une œuvre importante, si le droit, la justice et un esprit de compréhension mutuelle nous animent.

110. M. SERRANO (Philippines) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre élection à la présidence de l'Assemblée. Vous méritez amplement cet honneur insigne, ne serait-ce que pour

vosre longue et utile collaboration avec cet organe. Nous avons tout lieu d'espérer et d'attendre sous votre présidence le plein succès de la présente session.

111. On relève dans l'histoire récente de l'Assemblée deux signes extrêmement encourageants : le remarquable sang-froid dont elle a fait preuve au milieu de violentes discordes, et la tendance de plus en plus marquée à prendre ses décisions à la quasi-unanimité. Le premier est la preuve certaine qu'elle se développe et approche de la maturité ; le second fait bien augurer du poids et de la vigueur de son influence partout où sa "présence" est invoquée. Il est réconfortant de voir que cette tendance à un large accord peut se manifester même pour les grands problèmes les plus controversés de notre époque. Puisse l'Assemblée générale, en cette treizième session, stimulée par l'exemple du passé, exprimer ses sentiments universels avec la même universalité.

112. Cette constatation, si réconfortante qu'elle soit, ne doit pas nous faire oublier les réalités qui divisent aujourd'hui si cruellement le monde et les hommes. Dans un certain sens, il n'y a pas de solution définitive : il n'y a que des problèmes ultimes. Cela signifie simplement que nous reconnaissons la fragilité humaine, que nous ne sommes pas des dieux. Nous ne pouvons toutefois nous soustraire à l'obligation qui nous incombe de rechercher sans cesse des solutions aux problèmes qui tourmentent l'humanité.

113. De tous ces problèmes, aucun n'est aussi aigu que celui de savoir si l'homme, par sa folie, causera sa propre perte ou si, par sa sagesse, il assurera sa rédemption. Le temps presse pour le résoudre, car, tant que nous ne l'aurons pas résolu, la race humaine vivra dans la crainte et l'anxiété.

114. Le désarmement a été l'une de nos préoccupations constantes. Loin de nous laisser rebuter par l'absence de résultats, nous avons essayé de poursuivre nos efforts aussi patiemment que nous le pouvions. Mais l'année passée, il faut l'avouer, a été décevante. La Commission du désarmement n'a pas pu se réunir et, de ce fait, les négociations sur le désarmement ont marqué un sérieux recul. Le refus d'une grande puissance de prendre part aux discussions a nettement desservi la cause de la paix.

115. La procédure et les méthodes de la Commission du désarmement ne sont sans doute pas parfaites, mais cette imperfection ne justifie guère une attitude qui, si elle avait été maintenue obstinément, aurait finalement réduit la Commission à l'impuissance.

116. Le désarmement, de l'avis de ma délégation, n'est pas de ces questions sur lesquelles on peut négocier en partant du principe que "plus on est de fous, plus on rit". Quatre événements récents, cependant, ont considérablement renforcé nos espoirs de voir une "issue" aux discussions qui traînent interminablement en longueur : premièrement, l'accord apparent des principales puissances sur la suspension provisoire des explosions expérimentales d'armes nucléaires ; deuxièmement, l'accord de Genève sur la possibilité pratique de contrôler l'interdiction des explosions nucléaires expérimentales ; troisièmement, le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes sur les risques de radio-activité résultant de ces explosions ; enfin, quatrièmement, la réunion envisagée à Genève d'experts techniques des puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et de celles du Pacte de Varsovie pour étudier les moyens d'empêcher les attaques par surprise.

117. On peut objecter qu'aucun de ces événements n'a de rapport direct avec un désarmement effectif. Mais si l'on admet que le moyen le plus sûr de vérifier l'efficacité d'une mesure de désarmement consiste à la soumettre à l'épreuve des faits et que seules des mesures susceptibles d'un contrôle réel à quelque moment que ce soit doivent être adoptées, alors nous pensons que tout accord entre les principales puissances intéressées en vue de faire respecter l'arrêt provisoire des expériences nucléaires ne peut manquer d'avoir les plus vastes répercussions sur le problème du désarmement en général.

118. Il est un aspect de la question qui ne prête pas à contestation, à savoir que l'accord provisoire sur la suspension des expériences répond de façon positive aux craintes très vives que suscitent les dangers de contamination radio-active. Bien que les conclusions du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes ne soient pas définitives, et qu'elles soient même considérées comme discutables dans certains milieux, elles tendent à confirmer l'opinion de plus en plus répandue selon laquelle moins il y aura de radiations, mieux l'espèce humaine s'en trouvera. C'est là une opinion dont il faudra certainement tenir compte lors des négociations à venir sur l'arrêt des expériences nucléaires.

119. De tout cela, nous pouvons tirer certaines conclusions utiles : tout d'abord, il a été amplement démontré que l'Assemblée avait sagement agi, en s'attaquant par étapes, depuis quatre ans, au problème du désarmement et aux questions qui s'y rapportent ; d'autre part, il semblerait que des accords techniques puissent être dorénavant la condition préalable essentielle de négociations sur le désarmement en constituant une base favorable au développement de ces négociations.

120. Nous devons donc espérer que les conférences envisagées justifieront notre attente et que leur résultat augmentera à son tour les chances de conclusion prochaine d'un accord sur le contrôle de l'espace extra-atmosphérique et sur son utilisation exclusive à des fins scientifiques pacifiques.

121. Le succès des satellites lancés dans l'espace, s'ils sont dédiés aux arts de la paix, contient pour l'humanité une promesse de riches et incroyables récoltes. Il serait évidemment malheureux que cet espoir soit de nouveau frustré du fait de notre incapacité à nous entendre sur les moyens de contrôle propres à assurer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins purement pacifiques et scientifiques. Il y a deux ou trois ans à peine, des propositions ont été faites en ce sens, mais il paraît aujourd'hui que d'autres considérations sont intervenues. Il doit cependant être évident que si nous tardons davantage, en espérant simplement tomber sur une solution au lieu de travailler activement à la trouver, nous serons inévitablement dépassés par les événements ; nous aurons alors perdu irrévocablement l'occasion d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour le bien de l'homme plutôt que pour sa destruction. Il faut donc espérer que tout plan, même provisoire, tendant à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique ne se trouvera pas inextricablement mêlé aux négociations sur le désarmement et qu'il fera l'objet d'un accord distinct.

122. Par deux fois au cours des deux dernières années, des sessions extraordinaires d'urgence ont dû être convoquées pour résoudre des problèmes nés de la situation troublée du Moyen-Orient. Nous savons tous à quels

heureux résultats — qui ont dépassé même nos espérances les plus optimistes à l'époque — ont abouti les efforts de l'Assemblée lors de la crise de 1956. Quant à la crise récente, nous avons toutes raisons d'applaudir à la décision des Etats arabes d'assumer eux-mêmes la responsabilité principale de la stabilité et de la paix dans leur région. En dehors de sa signification particulière eu égard au problème du Moyen-Orient, la réaffirmation du principe de non-ingérence a donné satisfaction à ceux qui ont souffert de sa violation et servi à avertir solennellement ceux qui sont enclins à le violer à des fins égoïstes qu'ils ne peuvent le faire qu'à leurs risques et périls.

123. Il n'échappera à personne, cependant, que le problème du Moyen-Orient présente trois aspects qui sont si intimement liés qu'une solution sur un plan, tout en étant hautement souhaitable, peut ne pas amener nécessairement la paix durable que nous souhaitons tous ardemment pour les peuples de cette région. En d'autres termes, il faut examiner le problème sous l'angle le plus général.

124. Il n'y a pas de magiciens dans cette assemblée, mais seulement des hommes sur qui pèsent de lourdes responsabilités et qui essaient de leur mieux, dans un esprit humanitaire, de s'entraider pour résoudre leurs difficultés. Il se peut qu'une solution valable à tous égards du problème du Moyen-Orient soit actuellement hors de notre portée, mais il se peut aussi que, si nous gardons présent à l'esprit l'ensemble des questions qui se posent, dans toute leur réalité, nous évitions de nous égarer. On peut résumer comme suit les problèmes du Moyen-Orient : premièrement, rivalité de puissance dans la région ; deuxièmement, difficultés entre les Etats arabes et Israël, centrées principalement sur la question des réfugiés ; enfin, puissance croissante et orientation du nationalisme arabe. L'Assemblée a été saisie de toutes ces questions sous une forme ou sous une autre depuis que l'Organisation des Nations Unies existe. Il suffit de le rappeler pour souligner l'ampleur et le caractère extrêmement difficile du problème qui d'ici peu se posera de nouveau à nous.

125. En ce qui concerne la situation particulière devant laquelle nous nous trouvons, il convient seulement de répéter, en attendant le rapport du Secrétaire général, l'observation si vraie du précédent Président de l'Assemblée qui a dit que les actes et non les mots démontreraient en dernière analyse la sagesse ou la folie de la décision de l'Assemblée. Entre temps, nous nous sentons fort encouragés par les témoignages de plus en plus nombreux de la bonne foi des nations arabes dans leurs relations mutuelles.

126. Dans le Pacifique occidental, à quelque 200 milles de mon pays, l'attention du monde s'est fixée sur les deux petites îles de Quemoy et de Matsu. Depuis le 23 août, la Chine communiste a soumis ces îles à des tirs d'artillerie d'intensité variable avec l'intention avouée de s'en emparer, ainsi que de la forteresse nationaliste de Formose. Les Etats-Unis, de leur côté, ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils feraient face à leurs responsabilités dans la défense de Formose et des zones voisines de Matsu et Quemoy, si leur président estimait que les attaques déclenchées contre ces zones préludent à une attaque contre Formose.

127. Lorsque nous voyons les diverses pressions qui s'exercent chaque jour à l'occasion de cette crise, nous ne pouvons qu'exprimer la crainte qu'à un certain moment il ne soit plus possible aux pays intéressés de rester maîtres de tous les éléments de la situation. Cette tra-

gique possible et le danger constant que de vastes régions soient entraînées dans la crise, si elle atteint des proportions incontrôlables, rendent la question des îles côtières particulièrement inquiétante pour tous.

128. Fidèle à la Charte des Nations Unies, mon pays ne peut accepter ni admettre l'emploi de la force armée pour régler les questions internationales. Nous ne reconnaissons rien qui puisse remplacer valablement la procédure pacifique de la Charte.

129. Les conversations en cours entre les ambassadeurs des Etats-Unis et de la Chine communiste à Varsovie nous ont donné quelques raisons d'espérer. Tout en inclinant à un optimisme modéré quant à l'issue des pourparlers, ma délégation appuie la suggestion déjà avancée selon laquelle la Chine communiste, pour prouver sa bonne foi, devrait observer dans l'intervalle un cessez-le-feu *de facto* dans la zone des îles côtières. Ainsi, les négociations de Varsovie ne seraient pas influencées par les résultats variables de l'action militaire des parties rivales en Asie. Nous espérons que la Chine communiste n'insistera pas sur des conditions si évidemment inacceptables qu'elles ruinerait tout espoir d'accord raisonnable.

130. Si les négociations échouent — espérons qu'elles n'échoueront pas — et si la situation présente se maintient, l'Assemblée ou le Conseil de sécurité ne manquera pas, je suppose, d'exercer sa sage influence de la manière la plus appropriée aux circonstances et conformément aux principes de la Charte.

131. Ailleurs, à la périphérie du Moyen-Orient, se posent les deux problèmes de Chypre et de l'Algérie. Dans les deux cas, la question n'est plus vraiment celle du droit de libre détermination, mais celle de la forme et des modalités d'application. En ce qui concerne Chypre, nous ne pouvons que déplorer la violence qui s'y est périodiquement donné libre cours. Mais nous notons aussi avec un mélange de crainte et d'espoir les efforts persistants déployés pour trouver un terrain d'entente dans la complexité des prétentions rivales des trois pays intéressés. Dans les circonstances actuelles, toute précipitation, toute insistance à aller trop vite ou trop loin dans la voie d'un arrangement quelconque, pourrait compromettre les chances d'aboutir à une solution permanente. Le danger, à notre avis, n'est pas tant de n'apercevoir aucune solution que d'élargir la brèche qui sépare les pays intéressés au point de rendre toute solution future encore plus difficile.

132. Dans le cas de l'Algérie, la situation, pour des raisons bien connues, s'est nettement aggravée ou, du moins, n'a pas évolué vers une solution. On se rappellera qu'à sa dernière session l'Assemblée a suggéré que des pourparlers soient engagés entre la France, le Maroc et la Tunisie. Depuis le regrettable incident qui s'est produit à la frontière tunisienne, la France et la Tunisie ont conclu certains accords relatifs aux troupes françaises sur le territoire tunisien, ce qui permet d'espérer la restauration de relations harmonieuses entre les deux pays. On pourra peut-être alors, les Français ayant achevé leur réforme constitutionnelle, envisager l'ouverture de discussions officielles en vue d'étudier les solutions possibles du problème algérien.

133. Il est clair cependant que les deux problèmes en sont arrivés au point où l'on ne doit plus les laisser s'aggraver. La nécessité absolue dans les deux cas de concilier les intérêts des parties doit leur imposer, à bref délai, de trouver une solution appropriée à leurs difficultés et de créer un climat favorable à un règlement juste, pacifique et démocratique. Nous estimons

que le rôle de l'Assemblée est de les encourager à rechercher une formule mutuellement acceptable de conciliation et de compromis.

134. Il me reste à parler d'un problème de première importance pour la majorité des Membres de notre organisation: le développement économique des pays sous-développés. Peut-être serait-il plus vrai de dire que c'est un problème de première importance pour tous, puisqu'en dernière analyse la stabilité mondiale dépend directement de l'équilibre économique de toute la terre et non pas seulement de quelques secteurs particulièrement favorisés. Plus grand est le déséquilibre dans le progrès économique, plus sérieux est le risque de tensions et de troubles sociaux susceptibles de menacer durablement la paix internationale. Heureusement, le principe de la responsabilité et de l'action communes à cet égard est maintenant accepté.

135. C'est dans cette perspective que nous devons envisager l'adoption, l'an dernier, du projet de création du Fonds spécial. Le but recherché est d'accroître sensiblement l'assistance technique et, en dernière analyse, de fournir des capitaux pour le développement des régions sous-développées, surtout en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le nouveau programme touche ainsi à deux des principaux problèmes qui se posent à la plupart des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

136. Il n'existe pas de remèdes rapides ou souverains aux problèmes de la stabilité économique, qui de toute évidence ne sauraient être résolus isolément. Mais ceux d'entre nous qui se préoccupent surtout de renforcer l'Organisation des Nations Unies ne doivent pas oublier que sa force ne peut venir en définitive que de la force de ses Membres.

137. Depuis 13 ans, nous nous sommes efforcés patiemment, péniblement, à travers bien des crises, d'apporter la paix à notre monde troublé. Nous ne savons pas si, grâce à nos efforts, l'humanité survivra avec la promesse d'une vie meilleure ou si elle ira à sa destruction. La sagesse peut succomber devant la folie, mais qu'il ne soit pas dit que dans la vie de notre organisation, nous autres, qui nous réunissons sous son égide chaque année, avons failli à notre résolution de travailler au salut de l'humanité.

138. M. PAZHAWAK (Afghanistan) [*traduit de l'anglais*]: Avant de saisir l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole au nom du Gouvernement de l'Afghanistan, je tiens à dire que la délégation afghane n'intervient pas seulement dans la discussion générale pour suivre une pratique devenue presque habituelle en cette occasion.

139. Nous représentons un petit pays qui se trouve en présence de graves problèmes d'ordre national et qu'intéressent tous les problèmes internationaux. La réalisation de nos aspirations et la solution de nos problèmes ne dépendent pas seulement de nos propres efforts, mais de la paix et de la coopération internationales. Nous estimons donc qu'il est essentiel pour nous, plus que pour tout autre pays, d'exprimer nos vues à l'Organisation des Nations Unies, organisation vouée à la cause de la paix et de la coopération entre les nations. Désireux de ne pas abuser du temps de l'Assemblée générale, nous nous contenterons de présenter quelques observations d'ordre général sur les problèmes internationaux dont l'Assemblée est saisie, et d'exposer les principes directeurs de notre politique ainsi que d'indiquer dans quel esprit nous aborderons ces problèmes, à l'heure où la tension qui règne dans diffé-

rentes parties du monde nous cause les plus vives inquiétudes.

140. L'examen de l'ordre du jour de la session et la situation mondiale actuelle nous incitent à penser que la présente session est l'une des plus importantes de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, non seulement parce que nous nous trouvons en présence de problèmes de la plus haute importance, mais aussi parce que la plupart de ces problèmes, c'est là un fait indéniable, en sont à un stade crucial.

141. Il importe que nous étudions avec la plus grande attention les problèmes permanents qui ont figuré à plusieurs reprises à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous pouvons aborder avec un certain optimisme les problèmes récents et nourrir l'espoir qu'ils seront résolus quand l'Organisation s'en occupera, mais, s'agissant des problèmes que nous ne parvenons pas à résoudre depuis de longues années, nous devons reconnaître que nous ne pourrions chercher des excuses ou conserver beaucoup d'espoir si nous ne les abordons pas dans un esprit plus réaliste et plus constructif à cette session de l'Assemblée générale. Il est indéniable que la solution de ces problèmes anciens empêcherait de nouvelles situations critiques de surgir et ouvrirait la voie à une compréhension plus grande et à une coopération internationale plus constructive dans les régions où cette coopération a été entravée jusqu'à présent par les divergences politiques existantes.

142. J'ajouterai à ceci qu'étant donné la situation actuelle dans diverses parties du monde, si nous ne faisons un effort de compréhension à cette session, nous risquons de réduire à néant les efforts déjà déployés par les Nations Unies au sujet de certains problèmes, lors de sessions antérieures, et qui auraient pu être considérés, dans certains cas, comme des réalisations concrètes.

143. Les préoccupations qu'éprouve ma délégation m'amènent à dire que la situation au Moyen-Orient, malgré les efforts déployés à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, reste une source d'inquiétude et de malaise que l'Assemblée générale ne peut méconnaître. Nous espérons trouver une note d'encouragement dans le rapport du Secrétaire général, mais nous ne croyons pas que la résolution [1237 (ES-III)] adoptée à la session extraordinaire d'urgence soit suffisante pour supprimer les causes réelles d'inquiétude et de tension dans cette région. Les graves problèmes qui se posent dans cette partie du monde si importante ne peuvent être résolus d'une manière satisfaisante si les Nations Unies ne recherchent d'autres mesures efficaces en collaboration avec les Etats arabes. Ma délégation a exprimé ses vues sur la question lors de la session extraordinaire d'urgence. L'esprit de compréhension dont les Etats arabes ont fait preuve à cette occasion a été une source de grand encouragement, non seulement pour ma délégation, qui avait exprimé l'espoir que nos amis du Moyen-Orient adopteraient une telle attitude, mais aussi pour tous les Membres de l'Organisation et les peuples du monde entier.

144. Par contre, les événements qui se déroulent en Algérie sont extrêmement décourageants. L'étude de la situation fait apparaître, à notre avis, deux faits décevants. Tout d'abord, on se bat en Algérie. Ensuite, la résolution adoptée sans opposition par l'Assemblée générale n'a pas été appliquée de façon à créer au moins une raison d'espérer que le problème sera un jour résolu de manière pacifique.

145. Il est toujours regrettable que des Etats Membres ne tiennent pas compte d'une résolution de l'Assemblée générale adoptée sans opposition. Les résultats sont en l'occurrence plus alarmants que jamais.

146. Nous espérons sincèrement que les parties intéressées comprendront, même à cette heure tardive, quelles graves conséquences aurait un examen peu attentif de ce problème, qui est déjà une affaire de guerre "chaude" entre deux peuples qui ont toutes les raisons d'être amis, puisqu'ils sont unis par des liens qui peuvent être considérés comme des attaches durables entre nations, à une époque où se réalisent les aspirations des peuples et où prend fin le règne de la force.

147. Nous ne croyons pas qu'il existe de peuple qui puisse mieux comprendre le problème algérien que le grand peuple français, avec lequel nous avons toujours entretenu des relations les plus cordiales dont nous n'avons cessé de tenir compte lors de l'examen de toutes les questions, y compris la question algérienne, et que nous aimerions maintenir.

148. Alors que les questions de Chypre et de l'Irian occidental restent sans solution, nous recevons d'Extrême-Orient des nouvelles alarmantes. Nous avons appris cependant avec satisfaction qu'on était parvenu à un accord en vue d'entamer les conversations entre ambassadeurs qui ont commencé à Varsovie. Nous espérons que ces négociations directes conduiront à un règlement pacifique de la question de Taïwan. Quel que doive être le résultat de ces négociations, il faut rendre hommage aux parties intéressées pour la bonne volonté dont elles ont fait preuve et la rapidité avec laquelle elles ont décidé de négocier. Nous espérons que le même esprit animera les parties directement intéressées aux problèmes de Chypre et de l'Irian occidental.

149. Nous notons que la politique injuste et inflexible de certaines puissances continue à s'opposer à la lutte que mènent des millions d'êtres humains pour leur droit naturel et légitime à l'indépendance et l'exercice de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Mais ces populations ne sont plus seules dans leurs aspirations, car ce sont les aspirations communes de tous les peuples épris de liberté et de tous ceux qui comprennent que la paix et la sécurité ne peuvent exister dans le monde si l'on ne reconnaît pas à tous les peuples et à toutes les nations le droit fondamental à l'indépendance nationale.

150. Ces aspirations communes ont été exprimées à maintes reprises par les peuples d'Asie et d'Afrique et appuyées, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, par la majorité des nations du monde éprises de paix. Je tiens à déclarer que la délégation afghane suivra sa politique traditionnelle, qui est d'appuyer ces peuples et consacrera tous ses efforts à défendre la cause du droit de tous les peuples et nations à disposer d'eux-mêmes.

151. Nous constatons que l'usage de la force n'a pas disparu. Nous sommes toujours témoins d'actes et de mesures irréflechis qui détruisent la stabilité et troublent l'équilibre des forces dans différentes régions du monde. Ce sont là des questions que l'Assemblée générale devrait étudier avec grand soin.

152. La question importante du développement économique, social et culturel des pays sous-développés devrait retenir toute l'attention qu'elle mérite. Des millions d'êtres dans le monde ont entrepris la tâche difficile d'améliorer des conditions économiques, sociales et culturelles qui, dans la plupart des cas, leur ont été imposées dans le passé par des politiques injustes et des événements regrettables. L'Afghanistan est l'un de

ces pays. Nous sommes peut-être mieux placés que personne pour comprendre les souffrances des populations de ces pays, car nous avons tiré bien des leçons, depuis deux siècles, de notre amère expérience de l'état de guerre et, s'il ne nous a pas, heureusement, fait perdre notre indépendance, il nous a malheureusement imposé les conditions économiques et sociales qui sont actuellement les nôtres. Tout en exprimant notre très vive reconnaissance pour la coopération que nous avons trouvée à l'Organisation des Nations Unies, nous souhaitons que l'Assemblée prenne des mesures plus efficaces dans ce domaine.

153. Parmi les facteurs qui ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants en la matière, il faut citer la regrettable course, aux armements à laquelle se livrent les pays et le manque de confiance qui a entravé le désarmement et, par suite, le progrès de l'humanité aussi bien que le maintien de la paix et de la sécurité.

154. Les obstacles qui s'opposent à l'utilisation des nouvelles formes d'énergie à des fins pacifiques, en vue d'assurer une vie meilleure aux peuples du monde, font partie des grandes entraves mises à la réalisation des aspirations communes de l'homme.

155. Aucune petite nation ne peut faire plus que d'exprimer son inquiétude au sujet de la question du désarmement, car cette question ne peut être résolue que si les grandes puissances font preuve de bonne volonté et ont conscience de leurs responsabilités. Néanmoins, elle est un motif de vives craintes pour tous les peuples du monde. Nous espérons qu'on ne ménagera aucun effort pour accomplir des progrès satisfaisants dans ce domaine et qu'on étudiera cette question en se souciant uniquement du bien-être de l'humanité, c'est-à-dire sans tenir compte des divergences politiques et des considérations stratégiques.

156. Nous sommes persuadés qu'un accord sur des principes à ce propos contribuerait beaucoup à la paix et à la stabilité mondiales et, en atténuant la tension internationale, ouvrirait la voie à d'autres mesures de nature à favoriser la paix et la prospérité.

157. Nous devons partager les craintes que tous les peuples du monde éprouvent devant les effets nocifs — connus et inconnus — des radiations provoquées par les essais nucléaires, car ces effets peuvent être préjudiciables à la santé et au bonheur de l'humanité. Etant donné les rapports des savants, il nous est presque impossible de comprendre pourquoi tous les pays n'essaient pas immédiatement d'aboutir à un accord sur cette question. Comme il ne sera possible d'atteindre ce but que dans un climat de compréhension et de confiance mutuelle, il est manifestement nécessaire de rechercher d'urgence les voies et les moyens qui permettront aux nations de vivre en paix. Etant donné que toutes ces questions sont étroitement liées entre elles — et c'est là un fait important — nous appuierons toute mesure permettant d'établir des relations amicales qui assureraient la paix et la prospérité.

158. Il a récemment été question de créer une force de paix des Nations Unies. Ayant pleine confiance en notre organisation et escomptant qu'elle remplira de mieux en mieux son rôle de promoteur de la paix, mon gouvernement estime que cette idée demandée à être examinée très attentivement, étant donné en particulier l'atmosphère internationale actuelle. Nous devrions faire preuve d'une extrême prudence dans nos délibérations à ce sujet, car toute mesure hâtive ou peu réfléchie en la matière comporterait des dangers qui pourraient affecter directement l'Organisation.



159. Bien que je n'aie pas l'intention d'entrer dans les détails à l'heure actuelle, je crois devoir dire que, de toute façon, les Nations Unies ne devraient régler cette question qu'au moment qui conviendra et après une étude approfondie de la nécessité de créer une telle force. La seule façon de préparer la voie à une étude approfondie de cette question serait un effort plus considérable qu'entreprendrait l'Organisation par le truchement du Secrétaire général.

160. Etant donné tous les graves problèmes qui se posent au monde, ma délégation pense qu'il n'est qu'un seul endroit où l'on puisse rechercher les moyens d'améliorer la situation, à savoir l'Organisation des Nations Unies. Il n'appartient pas à une seule délégation de déterminer la mesure des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, et nous voudrions que chacun de nous ait conscience de ce fait.

161. De l'avis de ma délégation, nous sommes réunis ici avec le désir et la volonté de pratiquer la tolérance, de faire en sorte que les nations vivent en paix les unes avec les autres, entretiennent des relations de bon voisinage et unissent leurs aspirations et leurs forces pour assurer la fraternité humaine. Nos objectifs sont définis dans la Charte, à laquelle nous avons tous souscrit.

162. Nos réunions passées ont été, de l'avis de ma délégation, un moyen utile et efficace d'éviter la guerre. Notre présence ici témoigne de notre volonté de discuter, de négocier et de faire des concessions. Notre devoir est de faire de la plus grande démocratie internationale de tous les temps une réalité vivante, afin d'assurer la justice et l'égalité universelles. Notre prestige et notre succès dépendent du respect que nous témoignons pour les droits fondamentaux de l'homme, la dignité de l'individu et celle des peuples et des nations. Ces principes seront ceux que suivra dans sa conduite la délégation afghane au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous ne nous intéresserons pas seulement aux débats qui porteront sur les problèmes internationaux qui nous touchent directement.

163. Bien que nous ne croyions pas que les distances géographiques soient les seuls facteurs à prendre en considération lorsqu'il s'agit des relations entre pays et bien que nous nous rendions compte que ces distances ne sont que des fictions héritées d'un autre âge, nous n'en attachons pas moins une grande importance au patrimoine culturel et aux aspirations que nous partageons avec des nations amies dans notre partie du monde, ainsi qu'aux liens constitués par les relations cordiales et de bon voisinage que nous avons avec ces nations.

164. Nous sommes très attachés à notre propre idéologie, mais nous ne nous opposons à aucune autre. Nous n'avons pas seulement foi dans l'Organisation des Nations Unies, mais dans un monde uni au sein de l'Organisation, principe qui ne nous permet d'approuver aucun système ou organisation qui diviserait les nations du monde en camps adverses, non plus qu'aucune politique allant à l'encontre du principe d'universalité de notre organisation.

165. Sans nous opposer à ce que des nations s'unissent en groupes pacifiques plus ou moins importants, pour apporter à la paix et à la sécurité du monde une contribution plus efficace, nous n'approuvons cependant pas l'existence de blocs ou d'alliances militaires, qui ont été ou peuvent être une cause de tension internationale ou de manque de confiance entre les nations du monde.

166. Pour donner une image fidèle de la politique de mon gouvernement sous ce rapport, je m'empresse d'ajouter que nous n'avons jamais critiqué et ne critiquerons jamais la politique d'aucun gouvernement et que nous ne mettrons jamais en doute ce qu'il considère comme le moyen légitime de défendre ses intérêts; nous espérons cependant que toutes les politiques, particulières ou collectives, tendront au seul but véritable: l'intérêt de l'humanité dans son ensemble. Tel est, à notre avis, l'esprit même de la Charte des Nations Unies, dont nous nous inspirerons au cours de l'examen de toutes les questions portées devant l'Assemblée générale.

167. C'est avec une grande foi dans les buts et principes des Nations Unies que nous venons participer à la treizième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je prononce ces paroles en pleine connaissance des critiques qui ont été formulées contre les activités de l'Organisation, des doutes qui subsistent dans certains milieux de presque tous les pays et de l'incertitude éprouvée quant à l'efficacité des efforts des Nations Unies, en particulier dans le domaine politique. Cette incertitude provient en partie du fait que les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et culturel, qui ne sont pas bien connues du public, ont été éclipsées par les épais nuages de la tension internationale et les menaces constantes contre la paix et la sécurité, par la faute surtout de ceux qui ont entre leurs mains les moyens d'information et de propagande.

168. Au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, nous avons déclaré — et nous tenons à le répéter — que notre seule ambition est d'améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles de notre pays et de faire de lui un membre utile de la communauté des nations. Nous voulons rester en rapports amicaux avec tous les pays du monde et atteindre nos objectifs dans une atmosphère de coopération, de compréhension et de paix. Nous souhaitons à toutes les nations du monde de pouvoir réaliser cette même aspiration.

169. Nous aborderons toutes les questions avec une conception impartiale et objective des problèmes internationaux et nous prendrons nos décisions en fonction de la justice des cas soumis à notre examen. Notre résolution sur ce point est inébranlable, bien que nous ayons conscience de toutes les difficultés et complications que comporte toujours la solution de problèmes humains. Nous nous rendons bien compte des difficultés auxquelles se heurte inévitablement toute réunion de 51 nations, mais nous sommes convaincus qu'il est encore possible d'espérer et d'éviter une déception.

La séance est levée à 18 h. 10.